

La protection des mineurs isolés de Mayotte à l'Assemblée



Au Sénat, Thani Mohamed Soilihi avait réussi, avec l'aide du ministère de la Justice, à faire financer la prise en charge des mineurs isolés étrangers par l'Etat dans les DOM. Le texte était examiné ce mercredi à l'Assemblée nationale, avec un amendement déposé par le conseil départemental. Logiquement rejeté car redondant. Le texte suit son cours.

Page 2

Economie

La clef du développement de Mayotte est en chacun d'entre nous



Assainissement

L'épuration par les plantes



Votre portail captif par

 **Alter 6.com**
Alternative System

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Social

La protection des mineurs isolés de Mayotte à l'Assemblée



Issa Issa Abdou avait chiffré les besoins de Mayotte en matière de mineurs isolés étrangers

Au Sénat, Thani Mohamed Soilihi avait réussi, avec l'aide du ministère de la Justice, à faire financer la prise en charge des mineurs isolés étrangers par l'Etat dans les DOM. Le texte était examiné ce mercredi à l'Assemblée nationale, avec un amendement déposé par le conseil départemental. Logiquement rejeté car redondant. Le texte suit son cours.

Il avait peu de chance d'être maintenu l'amendement proposé par le conseil départemental. Il a eu pour mérite de rappeler au cœur de l'Assemblée nationale, les préoccupations de Mayotte en matière de protection de ses mineurs isolés.

La Séance publique de ce mercredi 18 novembre avait un programme chargé. Chargé d'émotions tout d'abord puisque

le président Claude Bartolone livrait un vibrant hommage à l'intervention des policiers du RAID et de la BRI en matinée à Saint-Denis, dans la banlieue parisienne. Daesh et son financement ensuite, état d'urgence, contrôle aux frontières, loi de programmation militaire... l'actualité était lourde.

C'est le projet de loi sur la protection de l'enfance qui était examiné ensuite en deuxième lecture par les députés. Un problème qui touche Mayotte de près ce qui avait incité le 4ème vice-président du conseiller départemental Issa Issa Abdou, à apporter un amendement à l'article 22 Quater. Un article qui vise à introduire l'obligation, pour les départements, de transmettre au ministère de la Justice les informations dont ils disposent sur le

nombre de mineurs isolés étrangers présents sur leur territoire.

Les mineurs isolés de Mayotte prochainement dans le Plan

L'objectif est de permettre de répartir ces mineurs dans différents départements en fonction de leurs capacités d'accueil. Une mesure d'évaluation et de mise à l'abri du mineur, chiffrée à 1.000 euros par enfant dans l'Hexagone. Mayotte, qui a en charge près de 10 fois plus de mineurs isolés qu'un autre département de métropole, demande à intégrer l'effort de solidarité national en vigueur ailleurs.

Demande relayée en séance par la rapporteur Annie Houerou, mais contré par la Ministre en charge des personnes âgées et de l'enfant qui invoquait plusieurs raisons pour retirer l'amendement : tout d'abord la mission de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) en cours sur le territoire, « pour soutenir la collectivité dans ses missions de protection de l'enfance », ensuite un futur « volet spécifique consacré à Mayotte sera intégré dans le Plan de Protection de l'enfance présenté par le gouvernement l'année prochaine ».

Projet de délibération départemental

Mais la ministre rappelait surtout que le soutien financier de l'Etat en matière de mineurs isolés étrangers avait été étendu à l'ensemble des DOM par l'amendement du sénateur mahorais Thani Mohamed Soilihi.

Des travaux et des acquis qui ne nécessitent donc pas de maintenir l'amendement, selon la min-

istre, suivie par la rapporteur. Ce que confirme Thani Mohamed Soilahi, membre de la Commission mixte paritaire d'accord sur le texte entre les deux assemblées, Nationale et Sénat : « un amendement trop précis et chiffré devient budgétivore et donc irrecevable. C'est le décret qui doit entrer dans les détails. »

Mais attention, le conseil départemental ne doit pas baisser la garde : « C'est à partir de l'adoption prochaine de la loi qu'il devra solliciter les services ministériels avec un projet de délibération. »

Une preuve que le travail concréte entre élus, locaux ou départementaux, et les parlementaires porte ses fruits et fait entendre la voix de Mayotte à Paris.

Anne Perzo-Lafond

LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

Economie

La clef du développement de Mayotte est en chacun d'entre nous



Une participation de chacun qui crée l'émulation

Le tout, c'est de la trouver. La liste des handicaps du territoire est longue, celle des atouts aussi, mais nous la visualisons mal, en entendre le consultant Bernard Alvin. Il invite à oser, à dépasser nos propres barrières.

C'est une master class un peu particulière à laquelle étaient conviés mardi soir à l'ESCG les membres du Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) de Mayotte. La deuxième organisée par ce plus ancien mouvement patronal français, composé de chefs d'entreprises et de cadres dirigeants, et qui se singularise par ses valeurs humanistes, en « replaçant l'homme au centre de l'entreprise », ainsi que le rappelait ce mardi soir Mohamed Assani Abdou, son président.

Particulière, parce qu'animée par Bernard Alvin, Consultant en stratégie Ressources Humaines qui

œuvre à la révélation des potentiels de chacun, elle donnait presque exclusivement la parole aux participants sur le thème des spécificités mahoraises : « sont-elles des atouts ou des handicaps pour le développement du territoire? Peut être que tout n'est pas qu'atouts, ou que handicaps, seulement questions de nuances, de contextes et de moment... »

La quarantaine de personnes présentes, chef de service à la Dieccte, sénateur, directrice de la Chambre d'Agriculture, enseignant, chefs d'entreprise, a pu exprimer ses ressentis, parfois sur le mode de cercle des traumatisés du développement anonymes. Avec Bernard Alvin en chef d'orchestre donnant à la fois le tempo et un semblant de corps au morceau.

Exercice ardu que de définir les atouts et handicaps de Mayotte.

Chacun dans son domaine évoquait qui l'insuffisance de formation et les manquements de l'Education nationale, qui une agriculture laissée pour compte, qui l'absence d'engagement et de pérennité des projets, ou au contraire, les atouts du plurilinguisme, ceux d'un territoire stable politiquement ou d'un environnement africain en plein développement.

La stratégie de développement de l'île, une donnée inconnue

Mais plus qu'une liste, il s'agit de dégager des points de convergence, entre les atouts d'un côté, les handicaps de l'autre, pour rendre l'ensemble fongible vers une évolution positive.

Or la stratégie de développement de l'île n'a jamais été abordée sous cet angle dans ce jeune département. Et même rarement abordée du tout, avec une vision de moyen et long terme par les élus. « Du statut de département, envisagé comme solution à tous les problèmes », comme le rappelait Thani Mohamed Soilihi, à la nécessité d'une « force de proposition », tel qu'incitait Bernard Alvin, il y a encore une marge que quelques politiques commencent à peine à franchir.

« Tout se passe dans la tête »

Reste à définir notre modèle économique actuel et le projeter : doit-on, comme questionne Yacine Chouabia, passer en tant qu'économie en voie de développement, par les stades d'évolution du secteur primaire (agricole), puis secondaire (industriel) vers le tertiaire (les services), ou peut-on s'en exonérer en fonçant sur le développement numérique facile-

ment accessible, ou en proposant le schéma de l'Economie sociale et solidaire, cher au sénateur, qui rallie les vertus sociétales mahoraise ?

Autant que les politiques « qui ne devraient être élus que sur des programmes », comme le rappelait Jacques Launay, c'est chacun d'entre nous qui doit se regarder dans la glace, car « tout se passe dans la tête », pour Bernard Alvin. « 'Si tu ne réussis pas, tu iras planter des patates', une sentence rabâchée aux enfants », déplorait Nailaty Boura M'Colo. Une phrase qu'on peut tout aussi bien entendre en métropole. Est ce donc cette menace qui fait la différence, ou la manière dont on va la transcender ou bien au contraire s'y soumettre ?

On s'en doute, c'est cette réaction personnelle pour positiver toute situation et éviter l'auto flagellation ou le misérabilisme, que retiendra Bernard Alvin dans le compte rendu qu'il transmettra au CJD : « souvent, les obstacles, c'est nous qui nous les mettons. Il y a toujours 1.000 raisons de ne pas faire », concluait-il, en rappelant que, si chacun devait connaître son propre rôle, il fallait un chef d'orchestre.

Il émergera peut-être d'un des participants à la master class de ce mardi soir... mais tout leader charismatique est de toute façon prié de se faire connaître !

Anne Perzo-Lafond

Après les attentats

Etat d'urgence en Outre-mer: « Pour que la population se sente protégée »

Alors que le conseil des ministres de ce mercredi a validé l'extension de l'état d'urgence aux départements de la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, Mayotte et des collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, la ministre George Pau-Langevin a justifié ce choix: « Il est naturel d'affirmer cette position pour que la population se sente protégée et rassurée », a dit la ministre.

Même si le choix avait été fait, dans un premier temps, de tenir l'Outre-mer à l'écart du dispositif, les demandes insistantes des parlementaires ont fait céder le gouvernement.

La ministre, en outre, évoquait le cas d'un « homme qui a grandi à La Réunion », en la personne de Fabien Clain, Toulousain d'origine réunionnaise, pour déclarer: « Nous sommes donc totalement impliqués ».

Mais au-delà de cela, la ministre estime qu'à partir du moment où l'on s'inscrit dans le moyen terme avec la nécessité d'adopter une loi pour proroger l'état d'urgence pendant trois mois, il faut prendre en compte les Outre-mer.

La ministre a ensuite donné plusieurs exemples des risques de radicalisation et de terrorisme en outre-mer, opérant un distingo entre la Caraïbe et l'Océan indien. En effet, selon George Pau-Langevin, notre région serait d'avantage concernée par la menace, et encore plus La Réunion que Mayotte, selon le directeur de cabinet de la ministre.

LE JDM

Assainissement

L'épuration par les plantes



Inauguration de la station d'épuration à filtres plantés à Combani

Il ne s'agit pas ici de laxatif. Quoique... A la sentence « la santé par les plantes », les spécialistes de l'assainissement peuvent rajouter « l'hygiène par les plantes ». Car ce sont elles qui vont garantir la réussite du traitement des eaux sales qui sortent des habitations, eaux de vaisselle, eaux des toilettes, appelées effluents.

Face aux retards pris par les grosses stations d'épuration (STEP), que les communes, par leur Syndicat des Eaux et d'Assainissement (Sieam) doivent encore implanter, une solution existe, celle de l'assainissement semi-collectif. Elle prend la forme de micro stations, dont le territoire s'est déjà doté.

C'est la SIM, Société Immobilière de Mayotte, qui prend le relai à Combani, dans ses lotissements existants : « Sur nos deux lotissements de 70 logements à côté du Golf, le système d'assainissement existant devenait défectueux. Nous l'avons donc remplacé par deux stations de filtres plantés », explique Philippe Perot, Directeur de développement de la SIM. Un investissement de 333.192 euros pour la SIM.

Comme le montre le schéma, les eaux sales arrivent du lotissement par un poste de relevage et sont déversées dans les tuyaux en inox pour se répandre sur l'ensemble du bac en gravier et plantes qui vont filtrer.

Une eau traitée à 90%

Les eaux traitées sont ensuite récupérées et répandues dans la nature : « par cette méthode, nous obtenons 90% d'abattement (d'épuration, ndlr), alors que les normes européennes sont de 60.% », explique Rémi Lombard-Latune, représentant de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture, qui assure le suivi de ces STEP sur l'ensemble des DOM.

Un gain sur toute la ligne puisque contrairement aux grosses stations d'épurations, elle ne demande que peu d'entretien : « tous les 3 jours et demi, il faut basculer les eaux d'un bac à l'autre, et un jardinier doit venir couper les plantes tous les deux ans », explique Bruno Greziller, cadre de la Police de l'eau à la DEAL,

Des tuyaux d'aération permettent le traitement aérobie, « limitant les odeurs ». En effet, s'il est certain que nous sommes autour d'une station d'épuration, aucune odeur violente ne vient agresser les narines. Deux types de plantes ont été choisies, la Clinogyne des Comores et les oiseaux du Paradis : « le système de racines qu'elles développent, permet l'oxygénation et évite le colmatage de la croute, ce qui empêcherait les eaux de s'infiltrer. »

Démonstration à l'appui

Un peu plus loin, la deuxième station d'épuration par filtres plantés est en expérimentation : « nous essayons d'optimiser la surface. De diminuer les 0,8m²

par Equivalent habitant, pas forcément jusqu'à les diviser par deux, mais pas loin », indique Rémi Lombard-Latune, qui précise qu'ils n'iront pas jusqu'à une limite basse malgré tout, pour préserver une marge.



Des plantes contre le colmatage de la croute

Et nous avons eu droit à une démonstration d'un déversement : une fontaine envoie une eau trouble qui s'infiltra assez rapidement, pour s'écouler plus bas, une eau très claire cette fois, « qui fait l'objet de mesure obligatoire tous les ans. »

La station opérationnelle n'est en service que depuis un mois, « mais il y en a 7 à Mayotte, et qui fonctionnent parfaitement. » Les communes intéressées doivent savoir que l'IRSTEA a obtenu l'année dernière des mains de la ministre Ségolène Royal le prix du génie écologique pour sa filière tropicale de filtres plantés végétale aux Antilles. »

Anne Perzo-Lafond

Après les attentats

Etat d'urgence: beaucoup reste à faire pour responsabiliser les maires



Les maires, les services de l'Etat, les forces de sécurité et de défense ce jeudi en Petite Terre autour de l'équipe préfectorale et du procureur de la République

Etat d'urgence, sécurité et radicalisation religieuse: Le préfet et le procureur de la République mobilisaient les élus municipaux autour de ces questions ce jeudi après-midi. Selon les informations du JDM, les prêches d'une trentaine de mosquées de Mayotte pourraient parfois être particulièrement rigoristes et de nature à inquiéter.

Alors que l'assemblée nationale a voté la prolongation de l'état d'urgence pour 3 mois et son extension à l'Outre-mer, le préfet et le procureur de la République réunissaient les forces de sécurité et de défense (police, gendarmerie, FAZSOI) et les représentants des 17 communes. Douze maires étant partis à Paris, seuls ceux de Pamandzi et Tsingoni étaient présents, les autres communes ayant délégués des adjoints.

Après deux réunions d'état-major

de sécurité, il s'agissait de mobiliser les communes. «Les maires se sentent responsables et les questions ont été concrètes», ont fait valoir en cœur préfet et procureur. Ce n'est pas tout à fait l'avis du sénateur Thani. En effet, si les interrogations ont porté de façon très pratique sur l'organisation de la sécurité, elles semblent un peu éloignées des enjeux réels de notre quotidien.

Ainsi, certains maires ont demandé des couvre-feux. Réponse en substance du procureur Joël Garrigue: s'occuper de ses enfants, ce n'est pas attendre de la loi qu'elle les empêche de sortir. «On a tenté une expérience sur Petite Terre où la gendarmerie ramenait les gamins qui trainaient dehors très tard chez eux. Ce ne sont pas les enfants qui se faisaient littéralement engueuler par les familles mais les gendarmes!» Moralité, avant d'attendre des décisions de sécurité



Pour le préfet Seymour Morsy, le procureur de la République Joël Garigue et la directrice de cabinet Florence Ghilbert Bezard, privilégier la cohésion sociale à l'armement des polices municipales

publique, chacun doit jouer son rôle dans la société.

De la cohésion sociale plutôt que des armes

D'autres mairies ont demandé à pouvoir armer leur police municipale. Là encore, le préfet a recadré les choses: «Je ne veux pas voir d'armes en circulation dans notre département.» Et le procureur d'ajouter : «Il y a des départements dans lesquels des armes circulent et où les forces de sécurité doivent pouvoir répondre à cette situation. A Mayotte, nous ne sommes pas concernés. En 2 ans, la police a utilisé 3 fois ses armes à feu. Ce qui est plus adapté pour les polices municipales, ce sont des matraques pour répondre aux armes blanches et aux situations de violence ou des gilets pare-balles pour limiter les effets des coups de chombos».

Les municipalités doivent chacune réunir la semaine prochaine leur CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) pour réfléchir avec la police ou la gendarmerie à l'organisation des forces de sécurité de jour... mais

aussi peut-être enfin la nuit.

Le préfet a également invité les communes à travailler sur la cohésion sociale et le développement économique qui sont évidemment la clé d'une société qui fonctionne bien... même si les projets et les actions à mettre en œuvre sont plus lourds et les résultats moins immédiatement palpables.

Prévenir la radicalisation

Concernant la radicalisation religieuse, il a été rappelé aux maires leur importance dans la détection des changements de comportements des personnes susceptibles de se radicaliser: modification de la tenue vestimentaire, coupure avec la famille, avec les amis, avec les habitudes comme le fait de ne plus aller au sport ou ne plus regarder la télévision... autant de comportements qui ne relèveraient pas de la crise d'adolescence mais peut-être d'une radicalisation et dont il faut absolument faire un signalement, peut-être simplement pour lever un doute.

«Au-delà de la quinzaine de personnes suivies (à Mayotte), ce qui

nous intéresse aujourd'hui c'est le 16e, le 17e, le 18e... C'est sur ceux-là qu'il faut qu'on agisse pour éviter qu'ils soient retournés et radicalisés», explique le procureur.

Finalement, le seul lien que ces personnes radicalisées ne coupent pas, c'est celui d'internet par où leur arrivent de nombreux messages qui peuvent les conforter dans une dérive. Mais ce peut être aussi certains prêchent. Selon les informations du Journal de Mayotte, dans une trentaine de mosquées de notre département, les prêches seraient parfois de nature à poser problème par leur rigorisme et seraient bien éloignés des discours de concorde républicaine couramment véhiculés par les dignitaires religieux. De ce côté-là aussi, les autorités pourraient espérer que des signalements soient faits. Le préfet indiquait hier mercredi que Mayotte compte environ 300 mosquées.

RR

LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche